



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
du 10 NOV. 2020

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du ^{SCM} 08 septembre 2020

DIFFUSION
M. Kanaan
Mme Perler
M. Gomez
Mmes Kitsos
Barbey-Chappuis
Charollais
Malignac
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Buzzini
Burri
Krebs
Blanchot
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri
Service juridique
infoinvest/dfin
Dossiers-Documentation

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 08 septembre 2020,
portant sur:

un crédit de 300 francs destiné à l'acquisition d'une action de la société eOperations Suisse
SA

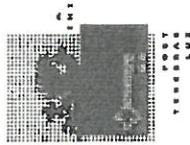
est approuvée.



Thierry Apothéloz
Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et t), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 70 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 francs destiné à acquérir une action de la société eOperations Suisse SA.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Vu la nature de cette acquisition, celle-ci ne donne pas lieu à amortissement.

La Secrétaire:

Fabienne Beaud

Certifié conforme:

La Présidente:

Albane Schrechten